

Compte d'épargne Exclusive

Ce compte vous permet de bénéficier non seulement d'un taux préférentiel attrayant pendant un an à compter de son ouverture, mais aussi d'une prime d'intérêt sur les nouveaux versements nets¹. Plus vous le conservez longtemps, plus sa rémunération de base est élevée.

Vos besoins

Vous êtes titulaire d'un pack Clientèle privée et souhaitez bénéficier d'un taux d'intérêt plus intéressant.

Avantages

- Rémunération préférentielle actuellement comprise entre 0,70% et 0,80% pendant un an à partir de l'ouverture du compte
- Augmentation du taux de base au fil des années
- Rémunération préférentielle dans le cadre du pack
- Pas de frais de tenue de compte

Taux d'intérêt

	Classic	Comfort	Premium
Taux de base			
1 ^{ère} année ²	0,100 %	0,100 %	0,150 %
2 ^e année ²	0,100 %	0,100 %	0,150 %
5 ^e année	0,125 %	0,125 %	0,175 %
10 ^e année	0,150 %	0,150 %	0,200 %
Prime sur les nouveaux versements ³	0,600 %	0,600 %	0,600 %

Disponibilité

Vous pouvez retirer jusqu'à 50 000 CHF par année civile; au-delà, un préavis de 6 mois est requis. En cas de dépassement de la limite de retrait, une déduction de capital de 2% intervient sur le montant excédant la limite en question.

Conditions

- Ouverture de compte: gratuite (un seul compte d'épargne Exclusive par pack Clientèle privée)
- Tenue de compte: gratuite
- Relevé de compte annuel gratuit (au 31 décembre); 1 CHF par relevé supplémentaire
- Bouclement de compte annuel gratuit (au 31 décembre)
- Impôt anticipé: 35 % du montant brut des intérêts si celui-ci est supérieur à 200 CHF
- Clôture de compte: gratuite
- Envoi gratuit du relevé annuel; avis individuels: selon le tarif de la Poste

Prestations complémentaires

- E-Banking
- Une carte bancaire Banque Cler gratuite par client; montant unique de 10 CHF par carte bancaire Banque Cler supplémentaire
- Ordres de paiement (payants⁴)

Cartes Visa Debit et Mastercard®/Visa Banque Cler, ordres permanents et recouvrement direct non proposés.

Plus d'informations

www.cler.ch/comptes

¹ Nouveaux versements nets = entrées d'argent moins les sorties d'argent durant une période ouvrant droit à une prime d'intérêt.

² En cas de transformation d'un compte d'épargne Plus existant en un compte d'épargne Exclusive, le «taux de base 1^{ère} année» s'applique pendant un an à partir de l'ouverture du compte; ensuite, c'est le «taux de base 2^e année» qui s'applique, même si le compte d'épargne Plus est plus ancien.

³ Possibilités de prime: prime d'intérêt de 0,60% pendant un an à partir de l'ouverture du compte. En cas de nouveaux versements nets¹, vous bénéficiez ensuite d'une prime d'intérêt jusqu'à la fin de l'année civile en cours. Les fonds transférés depuis un autre compte d'épargne de la Banque Cler, ou retirés au cours du dernier mois de l'année et reversés sur le compte durant les 3 premiers mois de l'année suivante, ne permettent pas de bénéficier d'une prime d'intérêt. L'apport de nouveaux fonds n'ouvre droit à une prime d'intérêt qu'à concurrence de 250 000 CHF. Aucune prime d'intérêt n'est versée dans les cas suivants:

- retraits supérieurs à 20 000 CHF par période ouvrant droit à une prime d'intérêt
- dénomination de montants avec une date de retrait inférieure ou égale à 180 jours après la fin de la période ouvrant droit à une prime d'intérêt

⁴ Voir factsheet relatif au trafic des paiements

Conditions valables au moment de l'impression. Sous réserve de modifications.